

Questions en vrac

“ Combien coûte l'accès à internet ?

C'est l'assemblée générale permanente qui fixe les tarifs. Pour l'instant, l'abonnement est facturé 30 € TTC par mois, à quoi il faut ajouter une souscription libre au capital de la coopérative (une part à 10€ minimum) et l'installation de la solution chez vous par un antenniste professionnel si vous ne souhaitez pas la réaliser vous même (généralement 80 € TTC).

Le matériel nécessaire au fonctionnement de la connexion (antenne et routeur) vous est prêté contre le paiement d'une caution de 40 €.

“ Et du côté de la télévision et du téléphone, ça se passe comment ?

SCANI se cantonne à la construction d'un réseau propriété de ses membres. La coopérative vous fournit un accès à internet, vous êtes ensuite libre d'en faire ce que vous voulez, mais ce n'est pas SCANI qui gèrera ces services pour vous.

Pour plus d'informations sur ce type de sujets, rendez-vous [par ici](#).

“ Vous promettez des connexions à internet rapides sur des zones non ou peu couvertes par l'ADSL pour une fraction des prix annoncés par les grands opérateurs qui parlent en centaines de milliers d'euros. Êtes-vous sérieux ?

On ne peut plus sérieux. Nos installations sont fonctionnelles depuis 2012 et même si nous avons déjà connu des échecs, vous êtes les bienvenus pour venir constater sur place. Nous n'avons rien à cacher sur les technologies et méthodes utilisées.

Deux raisons principales au côté abordable de ce que nous faisons : notre structure coopérative nous libère du poids des investisseurs et des lourdeurs administratives et notre agilité permet de choisir les solutions strictement nécessaires pour couvrir les besoins, ni plus, ni moins.

“ Ok, comment on fait, maintenant ?

Avant toute chose, il faut comprendre les grands principes de notre action. Pour cela, il est indispensable de se rendre à l'une de nos réunions ou lors d'une journée de déploiement. C'est le seul moyen que nous ayons trouvé pour pouvoir répondre efficacement aux questions et préoccupations de chacun sans avoir besoin d'y passer trop de temps. Rendez-vous [sur cette page](#) pour en savoir plus puis contactez-nous pour venir nous voir !

“ Je me suis inscrit sur votre site, mais je n'ai pas de nouvelles. Quand comptez-vous venir chez moi installer ma connexion ?

Cet après midi, la semaine prochaine, dans six mois ou jamais. Ça dépend principalement de vous : si vous montrez de l'intérêt pour les activités de SCANI et son fonctionnement, un bénévole sera sûrement plus enclin à se démermer pour que votre connexion arrive rapidement. Si vous attendez derrière votre clavier que le temps passe ... le temps passera.

“ Je représente une collectivité et je suis intéressé(e). Combien cela va-t-il coûter d'argent public ?

Environ 0 €.

Le but n'est pas de reproduire ce qui a déjà été fait un peu partout sur le territoire et qui consistait à créer des « délégations de service publique » ou la collectivité payait l'intégralité du réseau qui était ensuite offert à un opérateur privé chargé de l'exploiter (et d'en tirer subsides).

Nous déployons et exploitons notre propre réseau, payé par et pour ses utilisateurs. Les seules choses que nous demandons aux collectivités sont un soutien pour nous faire connaître, des autorisations pour s'installer sur des points hauts et éventuellement une aide matérielle (nacelle, équipement, ...) ou humaine.

Au cours de la discussion, il est possible qu'on arrive à parler d'argent, par exemple si la volonté est d'effectuer un déploiement conséquent qui ne pourra pas être financé directement par SCANI. Dans ce cas, une collectivité est en mesure d'investir au capital de la coopérative pour rendre l'opération possible. En cas de succès, ce qui est fortement probable, la collectivité récupérera son investissement sous 5 à 15 ans, contrairement aux subventions qui sont versées « à fond perdu ».

“ Pourquoi faites-vous ça ? Pourquoi sous forme coopérative ?

Nous croyons que, pour les zones rurales, il est capital que les utilisateurs soient propriétaires de leurs moyens de connexion afin de s'affranchir de la dépendance à la bonne volonté des opérateurs commerciaux qui ne trouvent pas la rentabilité qu'ils attendent dans nos territoires.

La coopérative est la seule forme permettant d'impliquer les gens et de s'assurer que chacun puisse intervenir pour que les choses se passent bien tout en facilitant les investissements nécessaires à l'avenir avec un capital solide.

“ Je veux en savoir plus sur le fonctionnement technique, humain ou financier !

Notre initiative est voulue transparente. Vous trouverez énormément d'informations sur [la documentation](#). Ce n'est pas toujours bien rangé ni à jour, mais en principe tout y est !

“ Je peux résilier mon opérateur actuel ?

C'est vous qui voyez. Le réseau de SCANI n'utilise absolument pas les lignes téléphonique ou autres installations déjà existantes. Si vous êtes un particulier et que vous pouvez tolérer quelques pannes de temps en temps, vous pouvez résilier sans problème. Si les pannes sont difficile à vivre, il vaut peut-être mieux conserver une connexion internet avec un opérateur commercial (cas des entreprises ou collectivités).

Dans certains cas, le fait de résilier votre contrat internet peut également résilier d'autres services. Assurez-vous de ne pas vous diriger vers des problèmes assez désagréables, notamment dans les cas suivants :

- Offres globales incluant un abonnement satellite, téléphone mobile, ...
- Adresse email souscrite chez votre FAI et qui risque de disparaître avec la résiliation (notamment chez Orange)

Dans tous les cas, n'hésitez pas à passer à la permanence de SCANI pour étudier tout ça si vous vous sentez perdus !

“ On m'a dit que le Wifi était dangereux pour la santé. Qu'en est-il ?

Même s'il n'est pas honnête de balayer d'un coup le principe de précaution, l'environnement qui nous entoure est rempli d'ondes de diverses sortes et à diverses puissances. Celles utilisées par nos installations sont une norme proche du wifi utilisée à des puissances très fortement inférieures à celles des téléphones mobiles et des relais de télévision, ce qui nous permet d'affirmer avec une certitude proche de 100% que leur danger, s'il existe, est minime par rapport aux autres.

Les plus prudents pourront facilement, s'ils le souhaitent, désactiver la partie wifi du routeur installé par SCANI dans la maison.

Comment cela se passe-t-il si le service que vous me fournissez tombe en panne ?

Nous sommes une structure coopérative majoritairement basée sur le volontariat de ses membres, cela implique le fait que nous sommes incapables, pour l'instant, de vous garantir contractuellement une intervention le jour même ou le suivant, même si nous ferons tout ce qui est possible pour minimiser les pannes.

Ceci étant, les temps de réparation en cas d'incident chez les opérateurs commerciaux sont généralement assez longs, et la coopération vous permet de connaître personnellement les gens qui fabriquent et entretiennent le réseau au jour le jour. Il n'est pas rare qu'un adhérent soit dépanné le soir même par un membre actif rentrant de son travail ou par lui-même, puisque vous pouvez apprendre comment fonctionne SCANI.

En un mot, pour assurer un bon fonctionnement des services fournis ... impliquez vous !

“ M'impliquer, je veux bien, mais je n'y connais rien en informatique !

Ça n'a aucune espèce d'importance. Vous avez sûrement d'autres talents qui pourront servir (grimper sur les toits, creuser des tranchées, contacter des personnalités politiques, comprendre les grandes lignes de nos actions et relayer le message autour de vous, épilucher la comptabilité, aider à l'organisation, écrire de la documentation, repeindre des murs, organiser des rencontres, ...)

Et peut être qu'au contact SCANI, vous vous passionnerez pour le sujet et apprendrez comment tout cela fonctionne

Révision #6

Créé 6 février 2019 10:18:24 par Bruno Spiquel

Mis à jour 13 janvier 2020 17:07:11 par Bruno Spiquel